MES-DÉMARCHES.GOV.PF

Démarche : Demande de subventions en investissement - Jeunesse_V-2027

Organisme : DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

# Identité du demandeur

Email

**Etablissement**
Numéro TAHITI

Dénomination

Forme juridique

# Formulaire

<h2>Démarche globale pour les demandes de subventions par les associations de jeunesse et d'éducation populaire</h2>

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des demandes de subventions à la Direction de la Jeunesse et des sports (DJS).
La procédure se réalise en 2 parties successives.
<table class="table">
<tbody>
<tr>
<td class="card">
<a href="https://www.mes-demarches.gov.pf/commencer/je-declare-mon-association-ou-me-met-a-jour">
Partie 1 : Déclaration et/ou mise à jour des informations de l'association
</a>
</td>
</tr>
<tr>
<td class="card">
Partie 2 : Demande de subventions 2027 pour les associations de jeunesse (vous êtes ici)
<ul>
</a>
</li>
</ul>
</td>
</tr>
</tbody>
</table>
Vous avez la possibilité d'effectuer des demandes selon les types d'aides suivants :
- la subvention d'investissement qui est une aide financière destinée aux associations de jeunesse pour leur permettre de financer certains projets comme des travaux de construction ou l'acquisition de matériel, mobilier ... ;

- la subvention de fonctionnement qui est une aide financière destinée aux associations de jeunesse afin de leur

permettre de financer des dépenses liées à la mise en place de projets, d'actions ou d'activités ;

- l'aide en nature qui est une aide non financière destinée aux associations de jeunesse, qui leur permet d'acquérir du petit matériel pour la mise en place de leurs projets.

<h2>Description de la démarche</h2>

La présente démarche permet de solliciter une aide financière en investissement.

Ces aides, ne pouvant être considérées comme un dû, sont attribuées selon la pertinence du projet et de la disponibilité des crédits.

Après étude du dossier, les agents de la DJS évalueront la recevabilité, l'éligibilité et la conformité de votre demande. En cas de manquements, votre dossier fera l'objet d'une relance ou d'un rejet.

Pour toute question relative à cette démarche, veuillez contacter la Direction de la Jeunesse et des Sports au 40 50 18 88 ou par e-mail : aidesjeunesse.djs@administration.gov.pf

### Protection des données personnelles ###

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement ayant pour finalité l'instruction et l'octroi des subventions en investissement.

Ce traitement est mis en œuvre par la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) dans l'exercice des missions de service public de la Polynésie française de promotion et développement en matière de jeunesse et de sports.

Les données à renseigner dans le présent formulaire sont obligatoires. A défaut votre demande ne peut pas être traitée.

Elles sont à destination de la DJS ainsi que des services financiers du Pays. Elles sont conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales.

Vous disposez, sur vos données, des droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, du droit à la limitation de leur traitement. Vous pouvez exercer vos droits ou poser toute question à la DJS - BP 67, 98713 Papeete, Tahiti - secretariat.djs@administration.gov.pf ou à la Déléguée à la protection des données DPO - BP 4574, 98713 Papeete, Tahiti – dpo@administration.gov.pf

Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr.

## Identité du représentant légal ou du déclarant habilité

**J'atteste sur l'honneur**
J'atteste être le représentant légal de l'association ou être habilité par ce dernier pour la réalisation de cette démarche.

Cochez la mention applicable
☐ Oui

☐ Non

**Civilité**
☐ Mme

☐ M.

**Nom et Prénom**

**Adresse électronique**

**Numéro de téléphone**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Procuration du représentant légal

Si vous n'êtes pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir signé par le représentant légal ci-dessous

## Identification de l'association

**Explication**

Indiquez le numéro de votre dossier « Déclaration ou MAJ de l'association ».
Si vous n'avez pas rempli le formulaire correspondant, il convient de le faire en cliquant ici : https://www.mes-demarches.gov.pf/commencer/46056d6d-9f9d-4680-af7b-c3b7bf4e6d6a
Cette déclaration permet d'éviter d'avoir à répéter les mêmes informations pour chaque demande de subvention.

**Numéro de la déclaration ou MAJ de l'association**

## Activités de l'association en année N-1 et en année N

## Bilan des actions subventionnées en investissement ou pas par la DJS en N-1 et Projets d'investissement de l'année N

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Bilan d'activités de l'année N-1 et Budget prévisionnel de l'année N

Il convient de compléter le modèle joint puis de le joindre

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Bilan financier de l'année N-1 et Budget prévisionnel de l'année N

Il convient de compléter le modèle joint puis de le joindre.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Procès-verbal de l'assemblée générale

Il convient de joindre le PV de l'AG validant le bilan annuel d'activités et bilan financier de l'année N-1 de l'association ainsi que le budget prévisionnel annuel de l'année N.
Lesdits bilans et budget doivent être joints, si ces derniers ne sont pas annexés au PV de l'AG.

## Demandes de subventions des projets en investissement

**Qu'est-ce qu'une aide en investissement**

C’est une aide financière destinée aux associations de jeunesse pour leur permettre de financer des projets structurants, comme des travaux de construction ou l’acquisition de matériel, mobilier.

La demande d’aide peut porter sur :
- des acquisitions immobilières, de moyens de transport, d'équipement en matériel, outillage ou mobilier, …
- des études, des travaux de construction ou d'aménagement, de grosses réparations, …

L'aide peut couvrir jusqu' à 80 % maximum du coût du projet, en fonction des crédits disponibles.

Conditions à respecter :
- Le montant global du projet doit être supérieur ou égal à 250 000 XPF ;
- Sont susceptibles d'être soutenus au titre de l'investissement, les biens dont la durée de vie est supérieure à un an et dont la valeur unitaire est égale au minimum à 90 000 F CFP TTC.

Le coût d'achat du bien comprend également les frais accessoires directement liés à l'acquisition, notamment le transport, le fret, le montage ou l'installation.

Aucun projet déjà débuté ne peut faire l'objet d'une demande de subvention.

Tout projet ne pourra débuter qu'officialisation de l'arrêté d'octroi de la subvention d'investissement.

**Demande de subvention par projet**
**En 2026, avez-vous obtenu une subvention en investissement de la DJS ?**
Cochez la mention applicable
☐ Oui

☐ Non

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Bilan des projets subventionnés en 2026

Il convient de compléter le modèle joint puis le joindre à la présente demande.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Bilan financier des projets subventionnés en 2026

Il convient de compléter le modèle joint puis le joindre à la présente demande.

**Intitulé du projet**
Les projets doivent être classés par ordre de priorité. Si un seul des projets présentés par une même association peut être retenu, le projet classé en première position sera sélectionné, sous réserve de son éligibilité.

**Votre projet porte sur :**
Cocher la case qui convient

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
☐ - des acquisitions immobilières, de moyens de transport, d'équipement en matériel, outillage ou mobilier, ...

☐ - des études, des travaux de construction ou d'aménagement, de grosses réparations, ...

**Coût total du projet (en F CFP)**

**Montant de l'aide demandé (en F CFP)**
Ce montant doit correspondre au montant inscrit dans la partie "Dépenses" du budget prévisionnel adopté par l'AG.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Note de présentation du projet

Il convient de compléter le modèle joint puis le joindre à la présente demande.

**Devis**
Pour un montant supérieur à 5 000 000 F CFP : fournir au moins 2 devis comparatifs.

Si vous proposez plus d'un projet, indiquez le numéro du projet auquel est rattaché le(s) devis joint(s)

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Autres pièces

Pour les constructions uniquement, joindre :
- Le plan de situation parcellaire,
- Tout document établissant la situation juridique des terrains et immeubles : joindre un acte de propriété ou le bail avec l'autorisation du propriétaire,
- Le permis de construire.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Choix de devis

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Budget prévisionnel dédié au projet

Il convient de compléter le modèle joint puis le joindre à la présente demande.

**En 2026, avez-vous obtenu une subvention en investissement de la DJS ?**
Cochez la mention applicable
☐ Oui

☐ Non

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Bilan des projets subventionnés en 2026

Il convient de compléter le modèle joint puis le joindre à la présente demande.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Bilan financier des projets subventionnés en 2026

Il convient de compléter le modèle joint puis le joindre à la présente demande.

**Intitulé du projet**
Les projets doivent être classés par ordre de priorité. Si un seul des projets présentés par une même association peut être retenu, le projet classé en première position sera sélectionné, sous réserve de son éligibilité.

**Votre projet porte sur :**
Cocher la case qui convient

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
☐ - des acquisitions immobilières, de moyens de transport, d'équipement en matériel, outillage ou mobilier, ...

☐

**Coût total du projet (en F CFP)**

**Montant de l'aide demandé (en F CFP)**
Ce montant doit correspondre au montant inscrit dans la partie "Dépenses" du budget prévisionnel adopté par l'AG.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Note de présentation du projet

Il convient de compléter le modèle joint puis le joindre à la présente demande.

**Devis**
Pour un montant supérieur à 5 000 000 F CFP : fournir au moins 2 devis comparatifs.

Si vous proposez plus d'un projet, indiquez le numéro du projet auquel est rattaché le(s) devis joint(s)

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Autres pièces

Pour les constructions uniquement, joindre :
- Le plan de situation parcellaire,
- Tout document établissant la situation juridique des terrains et immeubles : joindre un acte de propriété ou le bail avec l'autorisation du propriétaire,
- Le permis de construire.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Choix de devis

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Budget prévisionnel dédié au projet

Il convient de compléter le modèle joint puis le joindre à la présente demande.

**En 2026, avez-vous obtenu une subvention en investissement de la DJS ?**
Cochez la mention applicable
☐ Oui

☐ Non

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Bilan des projets subventionnés en 2026

Il convient de compléter le modèle joint puis le joindre à la présente demande.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Bilan financier des projets subventionnés en 2026

Il convient de compléter le modèle joint puis le joindre à la présente demande.

**Intitulé du projet**
Les projets doivent être classés par ordre de priorité. Si un seul des projets présentés par une même association peut

être retenu, le projet classé en première position sera sélectionné, sous réserve de son éligibilité.

**Votre projet porte sur :**
Cocher la case qui convient

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
☐ - des acquisitions immobilières, de moyens de transport, d'équipement en matériel, outillage ou mobilier, ...

☐ - des études, des travaux de construction ou d'aménagement, de grosses réparations, ...

**Coût total du projet (en F CFP)**

**Montant de l'aide demandé (en F CFP)**
Ce montant doit correspondre au montant inscrit dans la partie "Dépenses" du budget prévisionnel adopté par l'AG.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Note de présentation du projet

Il convient de compléter le modèle joint puis le joindre à la présente demande.

**Devis**
Pour un montant supérieur à 5 000 000 F CFP : fournir au moins 2 devis comparatifs.

Si vous proposez plus d'un projet, indiquez le numéro du projet auquel est rattaché le(s) devis joint(s)

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Autres pièces

Pour les constructions uniquement, joindre :
- Le plan de situation parcellaire,
- Tout document établissant la situation juridique des terrains et immeubles : joindre un acte de propriété ou le bail avec l'autorisation du propriétaire,
- Le permis de construire.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Choix de devis

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Budget prévisionnel dédié au projet

Il convient de compléter le modèle joint puis le joindre à la présente demande.

## Budget prévisionnel dédié à l'ensemble des projets

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Budget prévisionnel dédié à l'ensemble des projets

Il convient de compléter le modèle joint puis le joindre à la présente demande

## Engagement du représentant légal ou du déclarant habilité

**Engagement**
J'atteste que l'ensemble des documents et informations fournis sont authentiques et exacts et qu'ils représentent la situation réelle de l'association.
Toute fausse attestation expose son auteur à des poursuites pénales.

Cochez la mention applicable
☐ Oui

☐ Non